

# Nouvel accord de pêche Maroc-UE, Sahara inclus

**Maroc Le nouveau texte inclut cette fois le territoire disputé.**

C'était devenu une évidence pour Bruxelles et Rabat. Le nouvel accord de partenariat relatif à la pêche entre l'Union européenne et le Maroc devait inclure le territoire disputé du Sahara occidental. C'est désormais chose faite, au terme de trois mois de négociations. Le texte adopté vendredi dernier devrait remplacer "dans les meilleurs délais", selon la déclaration commune des deux parties, l'accord de 2014 qui était arrivé à échéance le 14 juillet et qui avait largement été contesté en justice. Il doit encore être adopté par le Parlement européen et le Conseil.

Les détails restent encore confidentiels, mais, selon une source européenne officielle, le nouvel accord assure un accès à 128 navires européens (battant pavillon d'une dizaine de pays membres) à la zone de pêche marocaine, y compris les eaux très poissonneuses de la côte sahraoui. Le Maroc bénéficie en échange d'une contribution économique totale de l'UE qui atteindra les 55 millions d'euros. Celle-ci inclut un droit

d'accès à la zone de pêche et un appui au développement sectoriel pour un montant annuel total qui devrait passer en quatre ans de 37 à 42,4 millions d'euros. S'y ajoutent des redevances payées par les armateurs européens dont l'estimation annuelle est comprise dans une fourchette progressive allant de 11,1 à 12,7 millions d'euros.

## Des captures dopées

En échange, toujours selon cette source officielle européenne, les possibilités de pêche en termes de captures allouées passeraient de 85 000 à 100 000 tonnes par an de petits poissons auxquels s'ajouteraient environ 7 000 tonnes par an pour les autres espèces de poissons.

Ce texte confirme deux choses. D'une part, Bruxelles considère désormais un lien effectif entre les territoires marocain et sahraoui. D'autre part, Rabat s'impose comme l'interlocuteur principal pour tout accord international concernant le Sahara occidental.

Le Maroc, qui administre une grande partie de ce territoire non autonome (selon l'Onu) et dont le statut juridique reste à fixer, avait fait de l'inclusion de celui-ci une ligne rouge dans les négociations avec l'UE. Pour cela, Rabat a dû accepter de se soumettre à des enquêtes de la Commission relatives tant à la situation économique qu'à celle des droits de l'homme dans cette région.

L'objectif était de vérifier que les retombées socio-économiques de l'accord bénéficient

bien au peuple sahraoui. Les deux parties ont convenu d'œuvrer à optimiser les retombées et les bénéfices pour les populations locales des zones concernées, selon leur déclaration commune.

Les produits de la pêche du Maroc, au contraire de ses produits agricoles, proviennent en grande majorité des eaux de ce territoire disputé, sur lequel le Maroc et le mouvement indépendantiste sahraoui Front Polisario revendiquent leur souveraineté.

## Respecter la justice

Le Maroc, qui revendique sa souveraineté sur ces provinces du sud - nom donné par Rabat au Sahara occidental - avait tout à y gagner sur le plan diplomatique.

De son côté, l'Union européenne avait à se conformer à l'arrêt de la Cour de justice de l'UE (qui veille à l'application du droit européen) du 27 février dernier. Celui-ci considérait que le précédent accord de partenariat sur la pêche ne s'appliquait pas pour les eaux qui bordent le territoire sahraoui, celui-ci n'étant pas repris explicitement dans l'accord. Le nouvel accord précise que cette zone de pêche s'étend du cap Blanc (près de Tanger) au cap Spartel (pointe sud du Sahara occidental). Soit le long de 2 500 kilomètres de côte.

**Vincent Braun**